

PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le onze décembre, à 20 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. MELIS Christian, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : GOUMY Pascal, VENTAX Catherine, LE COSQUER Bernard, CHRETIEN Jean-Pierre, STREITH Aline, GALLO Sylvie, PRIEUR Patrick, GRANDJEAN Roland,

Absents excusés : GERBE Sylvie (procuration à MELIS Christian), BRIQUET Marie (procuration à LE COSQUER Bernard), LAVEST Hervé et LUCAND Serge

Absentes : MICHEL Nathalie et GERMAIN Héloïse

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 9

Nombre de conseillers votants : 11

Secrétaire de séance : STREITH Aline

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2017

Ordre du jour :

1 – Surtaxe assainissement : fixation du montant 2018

2 – Ouvertures dominicales des commerces pour 2018

3 – Contrats assurance : choix de l'assureur au 01/01/2018

4 – Personnel communal :

- Créations de postes au 01/01/2018 (pour nominations des agents bénéficiant d'un avancement de grade)

- Création emploi non permanent d'adjoint d'animation (20 h par semaine) pour l'année 2018

5 – Etude surveillée : augmentation du temps de fonctionnement

6 – Finances : Admission en non-valeur de dettes (pour 36,60 €)

7 – Divers

Procès-verbaux des réunions du conseil municipal du 2 octobre et du 6 novembre 2017 : Approbation à l'unanimité du conseil municipal

Avant d'aborder l'ordre du jour,

1°) **Festival Enval Land'Art** : la parole est donnée à Monsieur DEAT Jean-François, Président de l'association « Un autre regard » pour présenter le projet « Festival Enval Land'Art » prévu sur un week-end, les 30 juin et 1^{er} juillet 2018.

Le principe est la réalisation d'œuvres en utilisant les matériaux de la nature (arbres, rochers) dans les Gorges d'Enval. Le point de ralliement serait la salle polyvalente (ou espace culturel) avec exposition, ateliers pour enfants Et exposition des œuvres sur un circuit (coulée verte, chemin de l'APAGE)

Le souhait est de fédérer les associations d'Enval pour l'organisation de cette manifestation.

Le conseil municipal est favorable sur le principe. Une concertation doit être engagée avec l'association « APAGE » qui met en valeur et entretient les gorges d'Enval depuis de nombreuses années.

2°) **Course cycliste Paris-Nice** : passage sur la commune le mardi 6 mars 2018 après-midi avec l'arrivée à Châtel-Guyon. Une réunion de présentation s'est tenue à Châtel-Guyon. Le circuit définitif n'est pas encore validé. Cet événement est une occasion de faire connaître son patrimoine, la couverture médiatique est importante. Des animations pourraient être organisées sur la commune en concertation avec l'école, la salle des jeunes, le centre de loisirs et les associations envaloises.

Jean-Pierre Chrétien est chargé de planifier une réunion avec les associations pour aborder ces deux sujets.

1 – Surtaxe assainissement : fixation du montant 2018

Délibération n° 2017-55

Il convient de fixer la part communale de la surtaxe d'assainissement pour l'année 2018.

Le montant fixé pour 2017 était de 0,33 € HT par m³.

Monsieur le Maire rappelle que le produit de cette surtaxe contribue à financer les travaux sur le réseau d'assainissement. Le budget de l'assainissement doit s'autofinancer, ce qui signifie que les dépenses doivent être financées par les recettes d'assainissement. Un prêt a été contracté en 2017 pour financer des travaux, le remboursement est assuré par le produit de la surtaxe d'assainissement.

D'autres travaux sont en cours de programmation : réfection complète du collecteur alimentant Clémentel, travaux de mise aux normes suite au diagnostic réalisé sur l'ensemble du réseau communal, etc ... + l'entretien régulier du réseau existant.

Pour information, le taux des communes voisines consultées se situe entre 0,40 et 1 € le m³.

Monsieur le Maire propose de porter le montant de la taxe à 0,55 € HT le m³ pour 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Informations complémentaires : un dossier de demande de subvention est en cours d'instruction (depuis 2015) au Conseil Départemental pour la réfection du réseau d'assainissement desservant le centre hospitalier Clémentel.

2 – Commerce – Dérogation à la règle dominicale dans les établissements recevant du public pour l'année 2018

Délibération n° 2017-56

La loi n°2015-990 du 6 août 2015 dite Loi « Macron » a étendu le nombre de dérogations au repos dominical accordées par le maire jusqu'à 12 par an contre 5 auparavant.

Au-delà de 5 dimanches d'ouverture autorisés, l'intercommunalité doit être saisie. Depuis la mise en place de cette loi, le nombre de 6 dimanches a été retenu.

Suite à une concertation avec les associations de commerçants et les deux hypermarchés du territoire, le bureau communautaire propose de reconduire pour 2018 une position coordonnée sur le territoire basée sur une autorisation d'ouverture de six dimanches pour les commerces de détails (hors automobile) de la commune.

La liste des dimanches d'ouverture envisagée pour 2018 est la suivante :

- le 14 janvier (1^{er} dimanche des soldes d'hiver),
- le 1^{er} juillet (1^{er} dimanche des soldes d'été),
- le 9 décembre,
- le 16 décembre,
- le 23 Décembre,
- et un dimanche au choix de chaque commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix et 1 contre (Aline Streith) :

- propose au conseil communautaire de Riom Limagne et Volcans 6 dimanches pour le nombre de dérogations au repos dominical pour le commerce de détail (hors automobile)
- accepte les cinq dates proposées ci-dessus et choisit pour la commune d'Enval le dimanche 30 décembre

- en cas d'avis positif du conseil communautaire, autorise Monsieur le Maire à prendre les arrêtés prévus par la loi autorisant les ouvertures dominicales.

3 – Contrats assurance : choix de l'assureur au 01/01/2018

Délibération n° 2017-57

Présentation de Monsieur le Maire :

- La commune est assurée auprès de la SMACL pour tous les risques (responsabilité civile, protection juridique, dommages aux biens, assurance des véhicules)
- Le contrat conclu avec la SMACL pour une durée de 3 ans arrive à terme le 31 décembre 2017.
- Une consultation a été faite auprès de la SMACL et de GROUPAMA. Les propositions pour l'ensemble des garanties sont les suivantes :
 - SMACL, garanties avec franchise pour les dommages aux biens et aux véhicules : 10 044 € TTC, sans franchise : 11 156 € TTC
 - GROUPAMA, garanties uniquement avec franchise : 8 002 € TTC. Une garantie est prévue pour les chapiteaux et barnums.

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de GROUPAMA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat avec GROUPAMA.

4 – Personnel communal :

1. Créations de postes au 01/01/2018

Délibération n° 2017-58

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même s'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Il informe que plusieurs agents remplissent les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'avancement de grade. Les agents concernés sont :

Nom	Situation actuelle	Avancement de grade proposé
LEITE Chantal	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe
TURLAND Sylvie	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	ATSEM principal de 1 ^{ère} classe
GOUMY Alain	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
JAVELOT Alette	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe
GALOT Barbara (*)	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe

Il propose de leur faire bénéficier de ces avancements en 2018, à réception des propositions émises par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

Pour ce faire, les postes suivants doivent être créés au 1^{er} janvier 2018 :

- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet
- ATSEM principal de 1^{ère} classe : 1 poste à temps complet
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe : 2 postes à temps complet
- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe : 1 poste à temps complet

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 10 voix et 1 abstention (P.Goumy), est d'accord pour créer les postes proposés ci-dessus au 1^{er} janvier 2018.

Après nomination des agents sur ces postes, la suppression des postes devenus vacants sera soumise au Comité Technique Paritaire.

2. Création emploi non permanent d'adjoint technique pour service périscolaire et entretien des bâtiments communaux (20 h par semaine) pour l'année 2018

Délibération n° 2017-59

Exposé de Monsieur le Maire :

- les collectivités ont la possibilité de créer un emploi non permanent pour faire face à un accroissement temporaire d'activité en vertu de l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984
- la commune peut rencontrer temporairement des difficultés pour assurer le bon fonctionnement du service périscolaire en respectant les règles d'encadrement et pour assurer l'entretien des bâtiments communaux dans les meilleures conditions possibles.

Proposition :

- créer un emploi non permanent d'adjoint technique polyvalent, à temps non complet, pour faire face occasionnellement aux besoins précités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique, à temps non complet (20 heures maximum), au grade de l'Echelle C1, 1er échelon, à partir du 1er janvier 2018, pour une durée maximale de 1an
- autorise le maire à procéder au recrutement en cas de nécessité.

Information complémentaire : ce poste pourra être occupé par Jonathan BARBOU jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017-2018 pour pallier temporairement au manque de personnel d'encadrement des services périscolaires. Il est déjà en contrat depuis la rentrée scolaire 2017.

5 – Modification du fonctionnement de l'étude surveillée - Année scolaire 2017-2018

Délibération n° 2017-60

Au cours du conseil d'école du 17 octobre 2017, la question concernant le fonctionnement de l'étude surveillée a été posée : les enseignants assurant l'étude font le constat d'une augmentation très conséquente des effectifs cette année (de 25 jusqu'à 33 élèves), le temps des enseignants passé à l'étude déborde régulièrement d'un quart d'heure pour assurer un service correct. Il est donc demandé à la municipalité d'allonger la durée de l'étude pour la porter à 1 heure ¼ par jour au lieu de 1 heure.

La question a été évoquée au cours du dernier conseil municipal avec un avis de principe favorable mais une délibération est nécessaire pour que le paiement des enseignants soit effectif dès la rentrée des vacances de Toussaint, début novembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de porter le temps d'étude surveillée à 1 heure ¼ par jour, à partir du 6 novembre 2017, pour l'année scolaire 2017-2018.

6 – Finances : Admission en non-valeur de dettes

Délibération n° 2017-61

Madame BOISSARD, receveur municipal, est chargée du recouvrement des titres de recettes émis par la collectivité.

Elle a procédé à diverses relances amiables à l'encontre de trois débiteurs dont les créances sont de 19 € (BARDET), 17,10 € (OFFMAN) et 0,50 € (BREIL).

Celles-ci étant restées vaines et les créances dont le montant est inférieur à 30 €

ne permettant pas d'engager des poursuites contentieuses, elle demande à la commune d'accepter l'admission en non-valeur des dettes pour ces débiteurs. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'admission en non-valeur de dettes pour un montant total de 36,60 €.

7 – Divers

1°) Budget 2017 – Décision modificative n° 5

Délibération n° 2017-62

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les crédits prévus à « Acquisition de matériel de bureau » du budget 2017 étant insuffisants (achat sièges pour le secrétariat de mairie), il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits suivants :

Article 2183 – Programme 11 : + 1 000 €

Article 020 - Dépenses imprévues : - 1 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits proposés.

2°) Demande préemption par la SAFER pour un terrain situé en zone agricole

Délibération n° 2017-63

Exposé de Monsieur le Maire :

- Un notaire a demandé à la commune des renseignements pour un projet de vente d'un terrain situé au lieu-dit « Les Chaumes », cadastré section ZC n° 362, d'une superficie de 1 358 m², situé en zone naturelle
- La commune a informé le notaire que ce terrain est concerné par un droit de préemption de la SAFER au titre des terrains agricoles
- Considérant que le secteur des Chaumes est dans un secteur agricole, zone naturelle (N) au Plan Local d'Urbanisme, Monsieur le Maire propose de demander l'intervention de la SAFER pour une préemption de ce terrain ; un exploitant qui cultive déjà des terres sur la commune, serait intéressé pour exploiter ce terrain et lui redonner une vocation agricole
- A titre indicatif, le prix estimatif du terrain est de 1 € le m²

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Demande à la SAFER de préempter la parcelle cadastrée ZC 362 pour le compte de la commune qui s'engage à se porter acquéreur
- S'engage à prendre en charge les frais d'intervention en plus du prix d'achat du terrain.

3°) Taxe sur la cession de terrains devenus constructibles

Depuis 2010, le conseil municipal a instauré une taxe sur les terrains devenus constructibles. Cette taxe est acquittée, sauf exceptions prévues par la loi, lors de la 1^{ère} cession d'un terrain à titre onéreux. La commune a donc perçu la taxe suite à des ventes notamment depuis 2016 dans le lotissement de Moneyroux. Suite à une rencontre avec le notaire de l'association foncière urbaine (AFU) de la Basse-Garde, Monsieur le Maire informe le conseil que la taxe sur les cessions de terrains devenus constructibles ne peut s'appliquer dans le cadre d'une AFU compte-tenu du remembrement préalable à l'aménagement du lotissement qui constitue selon la loi une première cession onéreuse.

Il informe qu'il a saisi l'assistance juridique de la mairie pour vérifier la véracité de ces informations et envisager les suites à donner.

4°) Informations diverses et tour de table :

- Cérémonie des vœux 2018 : samedi 6 janvier à 17 heures à la salle polyvalente
- Personnel communal – Secrétariat : suite à sa demande, Claudine Longchambon travaillera à temps partiel à 90 % à partir du 1^{er} janvier 2018.

- SIAEP (syndicat d'eau), par Roland Grandjean et Christian Mélis : Baisse du coût de l'eau, relevé des réseaux en cours. Une réunion s'est tenue avec le SMUER concernant la modification du traitement de l'eau
- EPF-Smaf : A partir du 1^{er} janvier 2018, baisse des taux à 1,5 (au lieu de 2, 2,5, 2,7 et 3 %). Donc, révision des participations dues pour les opérations foncières réalisées par l'EPF-Smaf pour le compte de la commune. Pour les conventions d'opérations d'ensemble, le taux de portage passent de 1 % à 0 % (les projets rentrant dans le cadre de l'étude de revitalisation du centre bourg pourront rentrer dans ce cadre).
- Social : Bernard Le Cosquer a eu pour information au cours d'une réunion de l'UDCAS qu'un chèque énergie est applicable au 1^{er} janvier 2018 pour les foyers aux revenus modestes.
- SBA (Syndicat du Bois de l'Aumône), par Jean-Pierre Chrétien : le comité syndical a décidé de ne pas changer les tarifs de collecte des bacs et d'accès aux points d'apport volontaire pour 2019. La redevance incitative est envisagée à partir de 2020.
- Riom Limagne et Volcans – Groupe Mobilité Transport : totalité des transports sur le territoire reprise par Riom Limagne et Volcans
- Sécurité : une réunion a été organisée par Monsieur le Sous-Préfet de Riom avec les élus locaux dans le cadre d'une concertation locale à engager en vue de la mise en place d'une police de sécurité du quotidien conformément aux engagements du Président de la République. Points suivants évoqués : prise en compte du sentiment d'insécurité et des attentes des citoyens, repenser les partenariats locaux de sécurité, développer la participation citoyenne à l'action de sécurité.... Les élus ont fait part de leur sentiment d'impuissance face aux situations d'incivilité, occupation illégale de terrains, etc
- Cour d'Appel de Riom : Message de M. BONNICHON et Mme PIRES-BEAUNE pour une mobilisation pour le maintien et renforcement de la cour d'appel de Riom. Rassemblement le 15 décembre à 11 heures
- Cérémonie : suite à la disparition de la croix de guerre sur le monument aux morts, Jean-Jacques Germain, dont le grand-père était poilu de la 1^{ère} guerre, en accord avec le maire, a souhaité en offrir une. Cet ouvrage en pierre de Volvic sculpté par Thierry Courtadon sera dévoilé samedi 16 décembre. Le conseil municipal est invité à participer à cette manifestation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

MELIS Christian		PRIEUR Patrick	
GERBE Sylvie	X	GRANDJEAN Roland	
GOUMY Pascal		LAVEST Hervé	X
VENTAX Catherine		MICHEL Nathalie	X
LE COSQUER Bernard		GERMAIN Héloïse	X
CHRETIEN Jean-Pierre		LUCAND Serge	X
STREITH Aline		BRIQUET Marie	X
GALLO Sylvie			